

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 4 juillet 2016 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard et Alain Lavoie.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Étaient absents Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, et M. Patrick Delisle, conseiller.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2016-07-111

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2016-07-112

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2016-07-113

Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2016

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 129 608,44 \$.

Adoptée

2016-07-114

Décret du conseil sur le défaut d'assister d'un de ses membres

Tenant compte que son défaut d'assister est dû à un motif sérieux et d'ordre médical et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil décrète que le défaut d'assister à la présente séance de Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, n'entraîne pas la fin de son mandat tel que stipulé à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, LRQ, c E-2.2.

Adoptée

2016-07-115

Formation d'un comité de santé et sécurité

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De former un comité de santé et sécurité constitué de 2 élus et de 3 employés sous la coordination de la directrice générale. Pour les années 2016 et 2017, les membres du comité sont :

- Mme Kathleen Thibaudeau, conseillère
- Mme Andrée St-Laurent, conseillère
- Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement et coordonnatrice des loisirs
- M. Henri Landry, Responsable des travaux publics
- M. Jonathan Fontaine, Responsable Service Incendie

Cette résolution abroge la résolution 2015-05-75.

Adoptée

2. Sécurité publique

2016-07-116

Projet d'entente de support aux services de sécurité incendie de Rivière-à-Pierre – Autorisation au maire de signer

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a procédé à une demande d'offre de service à la MRC de Portneuf en matière de support à la gestion administrative pour son service de sécurité incendie ainsi que pour l'application du programme de prévention des incendies de risques faibles (visites résidentielles);

Considérant que l'offre de service préparée par la MRC a été présentée à la directrice générale et au nouveau responsable du service de sécurité de la municipalité de Rivière-à-Pierre le mercredi 1^{er} juin 2016;

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est en accord avec l'offre de service présentée par la MRC, sous forme d'entente inter-municipale de type fourniture de services;

Considérant que le conseil a pris connaissance du contenu de ladite entente et est en accord avec ses dispositions;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le maire à signer l'entente inter-municipale entre la MRC et la Municipalité de Rivière-à-Pierre pour la fourniture de services en matière de gestion administrative et de prévention des incendies de risques faibles (visites résidentielles).

Adoptée

2016-07-117

Inspection des bornes incendie

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de la firme LCS pour procéder à l'inspection des 18 bornes incendies de la municipalité. Tel que décrit dans l'offre de service du 21 juin 2016, cette inspection se fera au coût de 80,50 \$ par borne, pour un total de 1 449 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non-affecté.

Adoptée

2016-07-118

Modification de la politique concernant le salaire des pompiers

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que tout appel logé entre 19h00 et 7h00 équivaille à 3 heures minimum de rémunération;

Que, sur présentation de pièces justificatives tel qu'horaire de travail, le salaire de tout pompier soit compensé si le pompier reçoit un appel durant ses heures de travail;

Qu'une heure supplémentaire soit payée si le temps d'intervention empiète l'heure des repas soit de 7h00 à 8h00 pour le déjeuner, de 12h00 à 13h00 pour le dîner et de 17h00 à 18h00 pour le souper;

Que des frais de repas soient payés si la formation à l'extérieur excède l'heure des repas aux taux suivants: déjeuner 10 \$, dîner 20 \$, souper 30 \$.

Cette résolution abroge la résolution 2016-06-100.

Adoptée

2016-07-119

Réparation du camion autopompe

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer les coûts pour la réparation du camion autopompe Chez Maxi-Métal Inc. en date du 9 juin 2016. Le coût de la réparation est de 2569,34 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget.

Adoptée

2016-07-120

Service inter-municipal de prévention des incendies – Renouvellement et bonification de l'entente sur l'utilisation de la ressource qualifiée en prévention des incendies par les municipalités

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre de suivi des activités de la ressource qualifiée en prévention des incendies a eu lieu à Saint-Basile le 28 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités signataires de l'entente étaient représentées;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il fut constaté que certains articles de l'entente originale ne représentaient pas les besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE certains constats ont été faits lors des deux premières années d'activités de la ressource qualifiée en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf propose une version revue et bonifiée de l'entente originale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise le maire M. Jean Mainguy, à signer l'entente intermunicipale revue et bonifiée, concernant le travail du technicien en prévention des incendies.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2016-07-121

Piquetage et pose de bornes sur l'avenue du centenaire et la rue Beaupré

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Luc Ménard, arpenteur géomètre, pour la réalisation d'un certificat de piquetage sur l'avenue du Centenaire et la rue Beaupré. Ce mandat, au coût de 4 125 \$, taxes en sus, inclut la pose d'une cinquantaine de repères. De grands piquets de bois seront aussi placés entre les repères d'arpentage afin de permettre une meilleure visualisation des emprises sur le terrain. Tous les repères, piquets et éléments physiques pertinents le long de ces emprises seront ensuite représentés sur le certificat de piquetage.

Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

2016-07-122

Nivelage des rues municipales

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer les coûts du nivelage des rues municipales effectué par Transport Alain Carrier Inc. les 20 et 22 juin derniers pour un montant de 2187,50 \$, taxes en sus.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2016-07-123

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation

Attendu que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 a été préparé par la firme comptable Bédard Guilbault Inc;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De prendre note des états financiers au 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2016-07-124

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement # 449-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban

L'assemblée est présidée par madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 449-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2016-07-125

Adoption du règlement # 449-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 449-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban.

Adoptée

2016-07-126

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 450-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19

L'assemblée est présidée par madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Des explications sur les effets et les conséquences du premier projet de règlement # 450-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19 ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2016-07-127

Second projet du règlement # 450-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet du règlement # 450-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19.

Adoptée

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulottes ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulottes ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues sera adopté.

2016-07-128

Adoption du premier projet du Règlement # 451-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulottes ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement # 451-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulottes ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues.

Adoptée

4.8 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 779 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 223 049)

2016-07-129

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 779 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 223 049)

Attendu que M. Errol Langlois et Mme Andrée Mercier, propriétaires d'un immeuble situé au 779 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 223 049), ont déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre un bâtiment complémentaire en cour avant alors que l'article 7.2.2 5^e paragraphe du règlement de zonage 435-14 ne permet des bâtiments complémentaires qu'en cours arrière et latérale;

Attendu que l'espace est restreint puisque la propriété est en partie en zone inondable et qu'il faut respecter la marge avant;

Attendu que si la construction du bâtiment complémentaire devait se faire en zone inondable, le bâtiment serait sans fondation;

Attendu qu'afin de respecter le nombre maximal de bâtiment complémentaire, la petite remise en zone inondable sera détruite;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquiescer à la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 779 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 223 049) visant à permettre un bâtiment complémentaire en cour avant alors que l'article 7.2.2 5^e paragraphe du règlement de zonage 435-14 ne permet des bâtiments complémentaires qu'en cours arrière et latérale.

Adoptée

5. Périodes de questions

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h25.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière